



Conseil Municipal du 05 juin 2026
Salle du Conseil – Mairie de Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 031-213105844-20260605-DELIB2026060-DE



Délibération 2026-060

**Élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six et le vendredi 05 juin à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 mai 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, M. Guillaume TURROQUES, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS, Mme Louise MICHARD.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Serge MOULET,
Mme Jade MALAFOSSE a donné pouvoir à Mme Audrey RAMOND,
Mme Océane HILLAIRET a donné pouvoir à Mme Céline CAMMAS,
Mme Chloé PLACIER a donné pouvoir à Mme Sonia GOMEZ,
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à M. Daniel REGIS.

Conseillère absente Excusée

Mme Florence DELTORT

Secrétaire de séance

M. Pierre CRESUT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membre absent – 01



Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est réuni afin d'élire **15 délégués et 5 suppléants** en vue de l'élection des sénateurs.

Ce scrutin se déroule à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation sous peine de nullité du bulletin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Monsieur le Maire rappelle que les votes se déroulent au scrutin secret.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Monsieur le Maire demande de constituer le bureau qui procèdera au dépouillement des votes.

En application de l'article R.133 du Code Electoral, il est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes à savoir **MM. Daniel REGIS - Michel NOT** (conseillers municipaux les plus âgés) et **Mme/M. Audrey RAMOND - Pierre CRESUT** (conseillers municipaux les plus jeunes).

LES LISTES DEPOSEES ET ENREGISTREES :

Tout Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste de candidat qui peut être complète ou incomplète.

En application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Mais une liste peut ne comporter qu'un nom.

Trois listes de candidats ont été proposées :

- Liste « Ensemble pour Villemur » :

1. Serge MOULET
2. Caroline VILLA
3. Quentin DUROS
4. Sabrina ROMERO
5. Pierre CRESUT
6. Nathalie GILARD
7. Jean-Louis LATUGAYE
8. Jade MALAFOSSE
9. Jacques ASO
10. Laure PICARD
11. Christophe MAZZOLENI
12. Audrey RAMOND
13. Mickael MOULON
14. Céline CAMMAS
15. Eric ESPANOL
16. Brigitte BERTO
17. Frédéric BURGALAT
18. Sonia GOMEZ
19. Hervé BENECH
20. Océane HILLAIRET



- Liste « Villemur 2026-2033 » :

1. Daniel REGIS
2. Christine POMMEREUL

- Liste « Agir pour Villemur » :

1. Louise MICHARD
2. Olivier DE BENEDICTIS

RESULTATS ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	28
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	28
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	28

Nom de la liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Ensemble pour Villemur	24	13	5
Villemur 2026-2033	2	1	0
Agir pour Villemur	2	1	0

*** Sont élus délégués :**

Liste « Ensemble pour Villemur » (13) :

1. Serge MOULET
2. Caroline VILLA
3. Quentin DUROS
4. Sabrina ROMERO
5. Pierre CRESUT
6. Nathalie GILARD
7. Jean-Louis LATUGAYE
8. Jade MALAFOSSE
9. Jacques ASO
10. Laure PICARD
11. Christophe MAZZOLENI
12. Audrey RAMOND
13. Mickael MOULON

Liste « Villemur 2026-2033 » (1) :

1. Daniel REGIS



Liste « Agir pour Villemur » (1) :

1. Louise MICHARD

*** Sont élus suppléants :**

Liste « Ensemble pour Villemur » (5) :

1. Céline CAMMAS
2. Eric ESPANOL
3. Brigitte BERTO
4. Frédéric BURGALAT
5. Sonia GOMEZ

Le procès-verbal des opérations électorales et la feuille de proclamation sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Pierre CRESUT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge MOULET